

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL (5452)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Avril 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 581 IZ

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

817 Les gaffes de la Marine



820

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Contrat international de distribution: rattachement à la loi française, *Com. 25 mars 2014*

ARCEP: nouveau cycle de régulation applicable aux contrats en cours, *Com. 25 mars 2014*

Consommation

Crédit à la consommation (vérification de la solvabilité): conformité de la loi française, *CJUE 27 mars 2014*

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard): réparation intégrale du préjudice matériel, *Civ. 1^{er}, 2 avr. 2014*

Entreprise en difficulté

AGS (refus de régler une créance): recours contre le jugement prud'homal, *Soc. 26 mars 2014*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (renouvellement): portée de l'exception d'incompétence, *Civ. 3^e, 26 mars 2014*

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (violation): injonction de bloquer l'accès internet, *CJUE 27 mars 2014*

Société et marché financier

SARL (transformation): publication de deux réponses ministérielles

825

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente d'immeuble (exécution): sort des fruits et paiement du prix, *Civ. 3^e, 26 mars 2014*

Assurance décès (prescription): point de départ au jour du décès, *Civ. 2^e, 27 mars 2014*

825

DROIT IMMOBILIER

Bail

Vente d'un bien loué: sort du dépôt de garantie initial, *Civ. 3^e, 26 mars 2014*

Construction-Urbanisme

Terrain réservé (délaissement): absence de rétrocession, *Civ. 3^e, 26 mars 2014*

Copropriété

Travaux (délibérations): mise en concurrence et signature du procès-verbal, *Civ. 3^e, 26 mars 2014*

826

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Responsabilité des personnes morales: imputation de l'infraction, *Crim. 1^{er} avr. 2014*

Responsabilité des personnes morales: salarié titulaire d'une délégation de pouvoirs, *Crim. 25 mars 2014*

Procédure pénale

Contraventions routières (contestation): recours devant la juridiction de proximité, *Crim. 25 mars 2014*

Appel pénal: répétition de l'indu résultant de la réformation du jugement, *Crim. 25 mars 2014*

Affaire « Krombach »: confirmation de la condamnation, *Crim. 2 avr. 2014*

Droit des peines: installation de la Commission de refonte

828

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Avis à tiers détenteur: inopposabilité faute de notification personnelle, *Com. 25 mars 2014*

Santé publique

Examens biologiques: constitutionnalité du renvoi à un décret, *Cons. const., 4 avr. 2014*

828

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Recours au travail de nuit: constitutionnalité du régime, *Cons. const., 4 avr. 2014*

Dérogations au travail dominical: inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 4 avr. 2014*

Visites domiciliaires dans les lieux de travail: inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 4 avr. 2014*

Résiliation judiciaire: suspension de fonctions par l'employeur, *Soc. 26 mars 2014*

Lock-out: portée du blocage de l'entreprise par les grévistes, *Soc. 26 mars 2014*

Grève: validité de la retenue sur prime pour absences, *Soc. 26 mars 2014*

Prise d'acte: manquement suffisamment grave de l'employeur, *Soc. 26 mars 2014*

Heures supplémentaires (paiement): interruption de la prescription, *Soc. 26 mars 2014*

Expert-comptable du comité d'entreprise: accès aux documents, *Soc. 26 mars 2014*

Visite médicale (absence): portée d'une erreur administrative, *Soc. 26 mars 2014*

Contrats « aidés »: compétence du juge judiciaire et requalification, *Soc. 26 mars 2014*

Salarié protégé: rupture conventionnelle et transaction, *Soc. 26 mars 2014*

Sécurité sociale

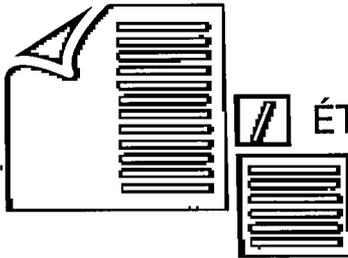
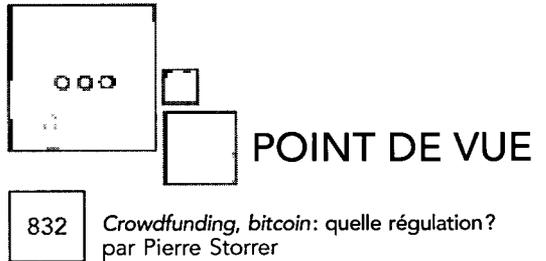
Transaction entre un tiers et l'assuré: opposabilité à la caisse d'assurance maladie, *Civ. 2^e, 27 mars 2014*

831

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires de résultat): existence d'un aléa, *Civ. 2^e, 27 mars 2014*



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

834 La densification normative
par Catherine Thibierge

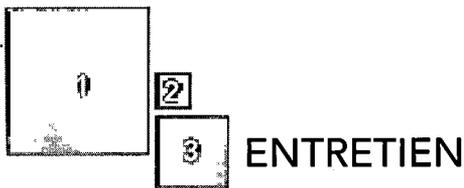
PANORAMA

843 Droits et libertés corporels
janvier 2013 - janvier 2014
par Jean-Christophe Galloux
et Hélène Gaumont-Prat

NOTES

856 Preuve d'une fraude à l'assurance et respect de la vie
privée, note sous Civ. 1^{re}, 5 févr. 2014
par Gwendoline Lardeux

860 Quand le droit du surendettement se retourne
contre le débiteur en difficulté: de l'effet interruptif
de prescription du plan conventionnel de redressement,
note sous Civ. 2^e, 9 janv. 2014
par Garance Cattalano-Cloarec



864 Jean-Marie Delarue - Le fondement juridique incertain de la rétention de sûreté

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).